



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le lundi 1<sup>er</sup> août 2016, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juillet 2016
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 18 juillet 2016
4. Comptes à payer au 31 juillet 2016
5. Approbation - Financement des dépenses d'investissement au 31 juillet 2016
6. Adoption du règlement 2016-280 concernant les hauteurs minimales des fortes pentes (avec dispense de lecture)
7. Avis de motion – Modification aux Règlements 2012-226 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la ville de Carleton-sur-Mer et Règlement 2014-249 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Carleton-sur-Mer
8. Adoption du Règlement d'emprunt 2016-281 décrétant une dépense au montant de 1 772 391 \$ et un emprunt de 1 772 391 \$ pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer
9. Demande de dérogation mineure (99, rue de la Montagne – Lot 3 547 512) – Consultation publique et décision du conseil
10. Demande de dérogation mineure (134, rue Savoie – Lot 3 886 784) – Consultation publique et décision du conseil
11. C.P.T.A.Q. – Demande de lotissement d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture (lot 5 118 738)
12. Vente de terrain – Parc industriel – Route St-Onge
13. LFG Construction Inc. – Paiement n° 1 pour la réfection de l'enveloppe de l'hôtel de Ville
14. Poste de secrétaire administrative – Avis d'embauche
15. Ajustement organisationnel
16. Avis de motion – Politique de tarification – Évènements et particularités - Infrastructures municipales
17. Autres sujets
18. Prochaine séance du conseil – Le **mardi** 6 septembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
19. Tour de table du conseil
20. Période de commentaires et de questions
21. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 1<sup>er</sup> août 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Normand Parr, maire suppléant, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**16-08-171 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 1<sup>er</sup> août 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**16-08-172 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-08-173 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 18 juillet 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-08-174 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2016, au montant total de 223 226,09 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 juillet 2016.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**16-08-175                    APPROBATION        -        FINANCEMENT        DES        DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AU 31 JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 juillet 2016, au montant de 18 610,27 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**16-08-176                    ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-280 CONCERNANT LES  
HAUTEURS MINIMALES DES FORTES PENTES (AVEC DISPENSE  
DE LECTURE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le Règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier son Règlement 2009-155 sur le zonage concernant la hauteur minimal des fortes pentes ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance d'ajournement du conseil municipal qui s'est tenue le 20 juin 2016 (résolution 16-06-141) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement 2016-280 concernant les hauteurs minimales de fortes pentes, tel que présenté.

**16-08-177                    ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-281 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 772 391 \$ ET UN EMPRUNT DE  
1 772 931 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE  
CADRE DU 250<sup>E</sup> DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU' en 2017, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) s'apprête à célébrer les 250 ans de fondation de Carleton-sur-Mer, appelé autrefois Tracadie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite laisser un héritage significatif aux générations actuelles et futures, notamment aux sites de la plage municipale, de la halte municipale et de la place du Vieux Quai;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille activement à l'obtention de financement privé ou public visant à souligner les 250 ans de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été révisé à la baisse afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 4 juillet 2016 (résolution 16-07-162);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE le Règlement d'emprunt 2016-281 décrétant une dépense au montant de 1 772 391 \$ et un emprunt de 1 772 931 \$ pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer soit adopté par le conseil municipal.

**16-08-178                   AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENTS 2012-226 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET AU RÈGLEMENT 2014-249 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER**

ATTENDU QUE le Projet de loi 83 de l'Assemblée nationale, sanctionné le 10 juin 2016, modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et ainsi, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ainsi qu'aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

M. Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant au Règlement 2012-226 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la ville de Carleton-sur-mer et au Règlement 2014-249 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Carleton-sur-mer.

**16-08-179                   DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (99, RUE DE LA MONTAGNE – LOT 3 547 512) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : une (1) personne a voulu se faire entendre sur la propriété.

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, il n'y a aucun préjudice foncier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion tenue le 22 juin 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour le terrain situé au 99, rue de la Montagne, sur le lot 3 547 512 du cadastre du Québec, concernant la profondeur du terrain qui est de 44,5 mètres, alors que la réglementation prévoit une profondeur minimale de 45,0 mètres.

**16-08-180                   DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (134, RUE SAVOIE – LOT 3 886 784) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : aucune personne n'a voulu se faire entendre sur la propriété.

CONSIDÉRANT QU' un permis a été obtenu pour l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE la superficie constructible du lot est limitée en raison de la bande de protection en bordure du chemin de fer et de la configuration du lot;

CONSIDÉRANT QUE cela ne nuit pas aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion tenue le 26 juillet 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour le terrain situé au 134, rue Savoie, sur le lot 3 886 784 du cadastre du Québec, concernant la superficie, la largeur et la profondeur du bâtiment principal qui sont respectivement de 33,3 mètres carrés, 5,05 mètres et 6,60 mètres, alors que la réglementation prévoit une superficie minimale de 67,5 mètres carrés et une largeur et profondeur minimales de 7,00 mètres.

**16-08-181 C.P.T.A.Q. – DEMANDE DE LOTISSEMENT D'ALIÉNATION ET D'USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE (LOT 5 118 738)**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture, pour le lot 5 118 738 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation de zonage municipale;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appui la demande de lotissement d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture pour le lot 5 118 738 du cadastre du Québec.

**16-08-182 VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – ROUTE ST-ONGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) possède des terrains dans le site industriel de la route St-Onge;

CONSIDÉRANT la Politique de vente de terrain dans le site industriel de la route St-Onge (Politique) a été mise à jour le 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Recouvrement Belle Cour (l'acquéreur), a manifesté son intérêt d'acheter un terrain d'une superficie de 5 574,18 mètres carrés (60 000 pieds carrés), dont les dimensions seraient de 45,72 mètres (150 pieds) en façade par 121,92 mètres (400 pieds) de profondeur, soit une partie du lot 5 399 525 du cadastre du Québec et qu'elle consent d'accepter les conditions prévues à la Politique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur compte utiliser le terrain pour y ériger un bâtiment pour l'entretien et l'entreposage de machinerie ainsi que pour l'entreposage de matériaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

De vendre, au prix de 0,10 \$ le pied carré, dans le site industriel de la route St-Onge, un terrain d'une grandeur de 5 574,18 mètres carrés (60 000 pieds carrés), soit une partie du lot 5 399 525 du cadastre du Québec, à la compagnie Recouvrement Belle Cour, aux conditions prévues à la Politique.

QUE l'acquéreur s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour cette transaction et à en payer les frais.

De mandater monsieur Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, afin de procéder aux travaux de subdivision cadastrale sur le lot 5 399 525 du cadastre du Québec, travaux nécessaires à cette transaction.

QUE messieurs Denis Henry, maire ou Normand Parr, maire suppléant, ainsi que Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

QUE cette offre soit valide jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2017.

**16-08-183 LFG CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT N° 1 POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction Inc. pour un montant de 504 603,00 \$, taxes exclues, dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville (résolution 16-07-166);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que l'architecte a recommandé ce paiement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement numéro 1 au montant de 30 698,72 \$, taxes incluses, de LFG Construction inc. dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville soit acquitté.

**16-08-184 POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – AVIS D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QU' un poste de secrétaire administrative est vacant;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu affichage interne du poste pendant 4 jours, et ce, en vertu de l'article 5.02, paragraphe b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Andrée Henry, en remplacement depuis juin 2016, est la seule candidate qui s'est manifestée et qui a l'expérience pertinente pour répondre aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

De prendre acte de la nomination de madame Marie-Andrée Henry à titre de secrétaire administrative à temps complet / 52 semaines par année, sous réserve de la période d'essai et la période de probation prévue à la convention collective présentement en vigueur.

La personne en poste sera sous la supervision de la directrice des services administratifs et trésorière.

QUE cette embauche sera effective à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.

**16-08-185**

**AJUSTEMENT ORGANISATIONNEL**

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer se développe constamment et qu'elle doit voir au maintien de ses infrastructures;

Considérant que certaines de ses infrastructures demandent des suivis spécifiques afin de répondre à des normes gouvernementales;

Considérant que la Ville évalue depuis un moment le déploiement de certaines ressources devant l'évolution des besoins;

Considérant que la direction du loisir, de la culture et du tourisme avait un poste de préposé aux équipements de 52 semaines et un poste de préposé aux équipements de 31 semaines à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal modifie deux postes non comblés pour un poste de préposé aux bâtiments de 52 semaines sous la direction sécurité publique et incendie ainsi qu'un poste d'ouvrier municipal de 31 semaines sous la direction du loisir, de la culture et du tourisme;

Que chacune de ces directions procèdent à l'affichage de ces postes.

**16-08-186**

**AVIS DE MOTION – POLITIQUE DE TARIFICATION – ÉVÈNEMENTS ET PARTICULARITÉS – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

M. Mathieu Lapointe donne avis de motion dans le but d'abroger le Règlement 2012-221 concernant l'imposition d'une tarification pour le patinage artistique libre à l'aréna, le ski aux arpentés verts, les activités libres, les services de loisirs et les autres ressources municipales et de le remplacer par la Politique de tarification – Évènements et particularités – Infrastructures municipales.

**AUTRES SUJETS :**

Aucun autre sujet n'est apporté à l'ordre du jour.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE MARDI 6 SEPTEMBRE**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le **mardi** 6 septembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quatorze (14) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**16-08-187**

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 08, Mme France Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.